Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadiens Inc.	2013257	Le 27 mai 2025
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadien Inc.		(506) 743-5099
Adresse		
73 rue Mclaughlin Bouctouche NB E4S 3P3		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Stephanie Hickey		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	09 juin 2025	

Commentaires : L'exploitante confirme ne pas avoir complété d'heures de perfectionnement, ayant reçu l'information qu'elles n'étaient pas requises puisqu'elle n'est pas responsable d'un groupe d'enfants. La mentore en assurance de la qualité lui explique toutefois que, puisque l'exploitante est responsable des tâches administratives, les heures de perfectionnement sont tout de même obligatoires. Une discussion a eu lieu à ce sujet entre la mentore en assurance de la qualité et l'exploitante, portant sur la possibilité de compléter les heures requises avant la fin de la période de renouvellement. L'exploitante indique que compléter les 10 heures en cinq jours serait difficile. La mentore en assurance de la qualité l'informe qu'une prolongation pouvant aller jusqu'à deux semaines pourrait être accordée. L'exploitante confirme alors qu'elle serait en mesure de compléter les heures de perfectionnement dans ce délai supplémentaire.

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité était sur les lieux afin d'effectuer l'inspection de renouvellement.
Le ratio éducateur/enfants a été respecté tout au long de la visite.

Au cours de l'inspection, la mentore en assurance de la qualité a pu observer différents moments de la journée, incluant le dîner, les jeux libre à l'intérieur, la période de repos ainsi qu'une activité de bricolage sur le thème des astronautes. La mentore en assurance de la qualité a également pu observer les enfants du programme après-classe jouer à l'extérieur.

original signé par
Stephanie Hickey — Le 27 mai 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Nadia LeBlanc — Le 27 mai 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date